



FONDS DE PREVOYANCE

Par MAGALI

un appel de fonds où est noté le montant du fonds de prévoyance (avances sur travaux) est il un papier officiel qui ne peut être contesté par le syndic ?

en effet, le montant noté est remis en question car il y aurait une "erreur d'écriture faite par la comptable ?
que doit on faire ?